

© AA GROUP



Création d'un pôle d'enseignement musical Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (77)

AA GROUP Mandataire

Le pôle d'enseignement musical regroupera le conservatoire de musique et l'harmonie dans l'ancienne maison d'arrêt de Meaux.

Budget : 8,1 M€ HT

Missions MP CONSEIL : Programmation, choix du maître d'œuvre, suivi des études

LE PROJET

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a décidé de créer un pôle d'enseignement musical dans l'ancienne maison d'arrêt de Meaux, située entre la rue des Cordeliers et la Place Henri IV.

Ce nouvel équipement regroupera l'harmonie et le conservatoire de musique existants au sein d'une « Cité de la Musique » à aménager via la restructuration et l'extension de l'ancienne maison d'arrêt bâtie en 1857, bénéficiant d'une forte identité patrimoniale et d'une situation emblématique au cœur du centre historique de Meaux.

Il s'agit de conforter le positionnement de l'agglomération en matière d'enseignement musical, d'offrir aux usagers du Pays de Meaux un équipement public culturel alliant préservation du patrimoine, modernité et fonctionnalité et de contribuer à la revitalisation du Cœur de Ville.

LA MISSION MP CONSEIL

Après analyse et confortement des besoins des futurs usagers, la mission de MP CONSEIL a débuté par la rédaction du Programme Technique Détaillé, support essentiel tout au long de la vie du projet.

Nous avons réalisé une étude fonctionnelle du bâtiment pour faire ressortir ses contraintes et ses potentialités, en accompagnant la CAPM dans des études complémentaires permettant d'envisager la totalité des possibilités d'évolution du bâtiment. Ces données nous ont permis de déterminer l'enveloppe prévisionnelle du projet et le planning d'opération. Sur ces bases, nous avons débuté la phase de désignation de la maîtrise d'œuvre via un Concours sur Esquisse+. Notre accompagnement continue par le suivi des études de conception.